



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
8 avril 2025  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Quatre-vingtième session**  
Point 23 a) de la liste préliminaire\*  
**Activités opérationnelles de développement : activités  
opérationnelles de développement du système  
des Nations Unies**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2025**  
25 juillet 2024–30 juillet 2025  
Point 7 a) de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles du système des  
Nations Unies au service de la coopération  
internationale pour le développement : suite  
donnée aux recommandations de politique  
générale de l'Assemblée générale et du  
Conseil**

## **Application de la résolution [79/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent document est soumis en application de la résolution [79/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le total des contributions financières au système des Nations Unies pour le développement<sup>a</sup> s'est élevé à 45,6 milliards de dollars en 2023, ce qui représente une diminution de 16 %, soit près de 9 milliards de dollars, par rapport à 2022. La majeure partie de cette baisse des contributions (95 %) peut être attribuée à une diminution des ressources autres que les ressources de base, les 5 % restants pouvant quant à eux être attribués à une diminution du financement des activités de base. Les contributions aux ressources de base ne représentaient que 18,8 % du total des contributions en 2023, soit 12,7 % de l'ensemble des contributions volontaires (contributions statutaires exclues). Les autres contributions étaient préaffectées dans une certaine mesure.

\* [A/80/50](#).



Le montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies pour le développement en 2023 (en chiffres réels) a été le plus faible depuis 2019, lorsque le pacte de financement initial a été achevé et que les contributions totales se sont élevées à 40,7 milliards de dollars. En outre, les contributions aux ressources de base ont diminué de 2 % depuis 2019.

Parallèlement, depuis 2020, le système des Nations Unies pour le développement a augmenté ses activités opérationnelles de 28 %, soit 11 milliards de dollars, dépassant les 51 milliards de dollars au total, dont environ 80 % ont été dépensés au niveau national. Cette tendance s'explique en grande partie par l'augmentation des activités humanitaires.

Les apports aux fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies à critères d'affectation souples se sont élevés à 2,8 milliards de dollars en 2023, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport à 2022. Les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions ont ainsi enregistré une baisse pour la deuxième année consécutive. Les fonds de financement commun interinstitutions axés sur le développement ne représentaient que 8,1 % du total des contributions aux ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement en 2023. Le financement de deux fonds de financement commun des Nations Unies, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix, a continué de chuter bien en deçà des objectifs fixés dans le pacte de financement. Après six années consécutives de croissance, en 2023, les contributions aux fonds thématiques préaffectées selon des critères souples et propres à une institution ont chuté de manière significative pour atteindre un peu plus de la moitié des niveaux atteints en 2022. Les contributions aux fonds thématiques axés sur le développement ont diminué de 32 %, tombant à 598 millions de dollars, soit 4,5 % du total des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement. Si 2022 a été une année exceptionnelle en termes de financement des fonds thématiques, le financement thématique reçu en 2023, qui s'est élevé à à peine plus d'un milliard de dollars, a été le plus faible depuis 2019.

Le système des Nations Unies pour le développement est resté très dépendant d'un petit nombre de contributeurs en 2023, les trois premiers États contributeurs représentant 48 % du financement émanant d'États (Allemagne, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Le présent document complète le chapitre VII du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (A/80/74-E/2025/53). On trouvera des tableaux détaillés sur le financement ventilé par entité, contributeur, pays bénéficiaire et type de ressources (ressources de base, autres ressources, ressources communes etc.) dans une annexe statistique disponible en ligne<sup>b</sup>.

<sup>a</sup> Les activités opérationnelles de développement comprennent aussi bien les activités liées au développement à long terme que les activités à visée humanitaire à court terme.

<sup>b</sup> Voir <https://ecosoc.un.org/en/what-we-do/oas-qcpr/quick-links/2025-secretary-generals-report-implementation-qcpr>.

## I. Introduction

1. Le système des Nations Unies pour le développement joue un rôle indispensable pour ce qui est d'aider les pays en développement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est particulièrement bien placé pour apporter un soutien sur mesure aux gouvernements grâce à sa portée mondiale, à ses diverses compétences en matière d'appui aux politiques et à son pouvoir de rassemblement inégalé. Pour cette raison, la nécessité d'un financement adéquat tant en volume qu'en qualité pour soutenir les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a été soulignée dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2024.

2. L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le pacte de financement revitalisé en tant qu'action concertée des États Membres et de l'Organisation visant à trouver les moyens financiers nécessaires pour aider les pays à obtenir des résultats en matière de développement sur le terrain<sup>1</sup>. Trouver un financement permettant aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable, comme le prévoit le pacte de financement, exige de modifier les schémas de financement en faveur d'un financement plus adéquat, plus souple et plus prévisible.

3. L'état des flux de financement du système des Nations Unies pour le développement est exposé dans le présent rapport. L'analyse des données concernant la période allant jusqu'à 2023 qui y est faite fait apparaître des interruptions dans les tendances du financement à l'échelle du système et des ressources consacrées aux activités au niveau national qui n'ont pas été observées depuis l'adoption du Programme 2030. D'autres tendances se sont poursuivies, notamment la composition limitée des modes de financement des contributeurs et le coût total de l'action menée par le système des Nations Unies en matière de développement et dans le domaine humanitaire.

## II. Financement du système des Nations Unies pour le développement

### A. Qualité et volume du financement

4. En 2023, le total des contributions financières au système des Nations Unies pour le développement s'élevait à 45,6 milliards de dollars, soit une baisse de 16 %, ou près de 9 milliards de dollars, par rapport à 2022. En chiffres réels<sup>2</sup>, il s'agit du volume le plus faible enregistré depuis 2019, année où le financement s'est élevé à 40,7 milliards de dollars. La baisse des financements en 2023 rompt, pour la première fois, la tendance soutenue à l'augmentation des financements observée depuis l'adoption du Programme 2030. Cette évolution marque un écart par rapport aux tendances du montant total de l'aide publique au développement, qui a augmenté de 1,6 % entre 2022 et 2023. Le déclin du financement est principalement dû à une diminution des contributions aux ressources autres que les ressources de base (contributions préaffectées), bien que les contributions aux ressources de base aient également diminué de 5 % par rapport à 2022.

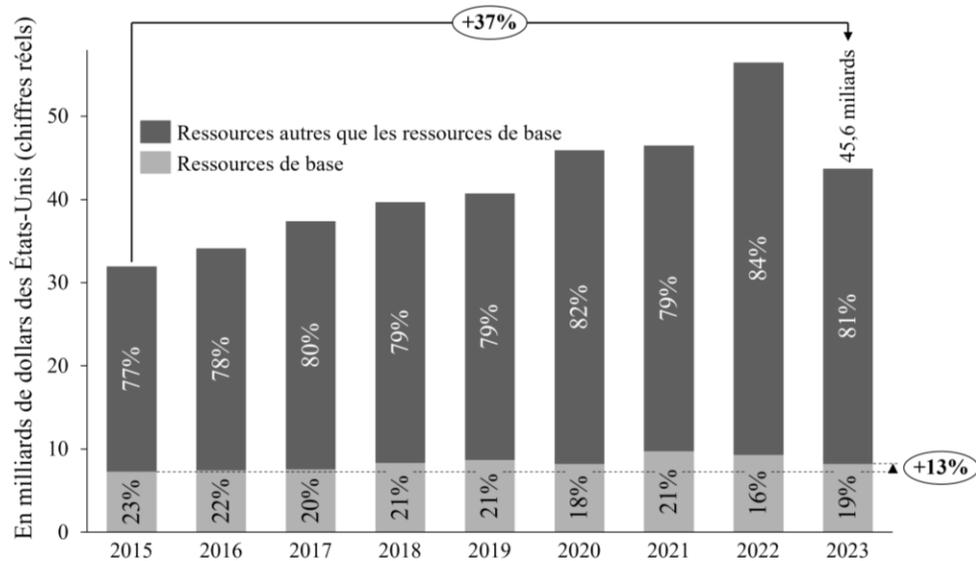
5. Depuis l'adoption du Programme 2030, les contributions aux ressources autres que les ressources de base ont augmenté de 44 %, en chiffres réels, contre seulement

<sup>1</sup> Résolution 79/226 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Corrigé de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

13 % pour les contributions aux ressources de base (voir fig. 1)<sup>3</sup>. Les contributions aux ressources de base et les contribution aux ressources autres que les ressources de base combinées ont augmenté de 37 % depuis 2015, dépassant la croissance du revenu national global. La part du total des contributions dans le revenu national brut a augmenté au cours de la même période, passant de 0,037 % en 2015 à 0,043 % en 2023.

Figure 1  
**Évolution des contributions aux ressources de base et aux autres ressources (2015-2023)**



Source : Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), 2025.

6. Le pacte de financement définit les niveaux d'affectation de crédits pour différents canaux d'acheminement des contributions (voir [A/79/72/Add.2-E/2024/12/Add.2](#)). Les ressources de base constituent la modalité de financement la plus souple, propice au fonctionnement d'un système réactif permettant d'allouer les ressources, conformément aux priorités nationales, en fonction des difficultés rencontrées par les pays bénéficiaires. Le pacte de financement contient un objectif de financement flexible à atteindre d'ici 2027, à savoir une part de 30 % du financement des activités de base dans le total des contributions volontaires pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement (à l'exclusion des contributions statutaires). En 2023, les ressources de base ne représenteront que 12,7 % du total des contributions volontaires ; en incluant les contributions statutaires non volontaires, cette part s'élève à 18,8 %.

7. En revanche, 81 % du financement du système des Nations Unies pour le développement provient de ressources autres que les ressources de base préaffectées. Le financement de projets et de programmes assorti de conditions strictes s'élevait à lui seul à 25,9 milliards de dollars en 2023. Depuis 2020, les quantités relatives des

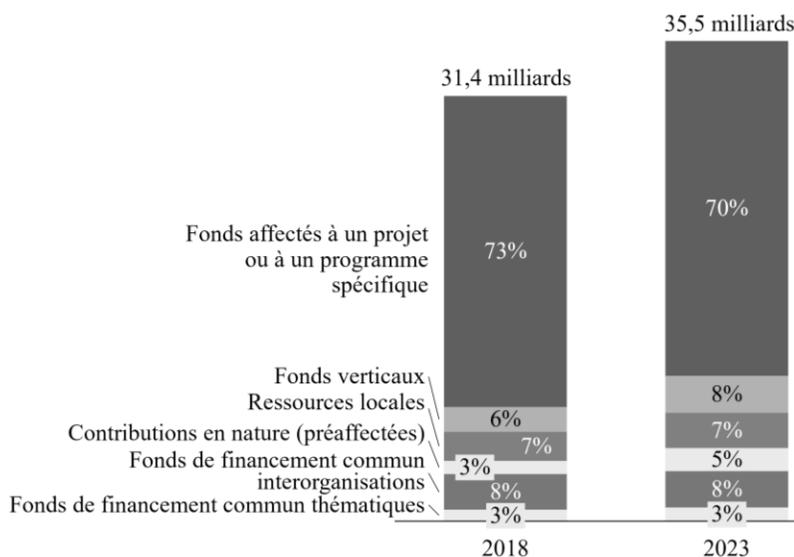
<sup>3</sup> Les ressources autres que les ressources de base sont des contributions préaffectées par les donateurs à des fins ou pour des lieux spécifiques. Les ressources de base sont des contributions dont l'affectation ne fait l'objet d'aucune restriction ; elles comprennent les contributions statutaires et les contributions volontaires non préaffectées.

principaux types de ressources autres que les ressources de base sont restées largement inchangées (voir fig. 2).

Figure 2

**Volumes relatifs des ressources autres que les ressources de base versées (2018 et 2023)**

(En dollars des États-Unis constants de 2022)



Source : CCS, 2025.

8. L'affectation stricte des crédits entraîne des coûts de transaction élevés et peut causer des redondances dans la communication des données. En outre, elle entraîne souvent une concurrence entre les entités, surtout lorsque viennent s'y ajouter des ressources de base limitées. En 2024, plus de la moitié (57 %) des gouvernements contributeurs interrogés avaient constaté une augmentation des cas de concurrence pour le financement entre des entités des Nations Unies.

9. La mobilisation conjointe des ressources peut éviter la concurrence en matière de financement et rallier les investissements autour des priorités du programme conjoint au niveau national. Les programmes conjoints continuent de représenter une moindre part des budgets du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, soit moins de 15 % des ressources dans plus de la moitié des pays de programme. En 2024, près de la moitié des coordonnateurs résidents ont fait état d'une augmentation de la mobilisation conjointe des ressources au sein des équipes de pays des Nations Unies par rapport à l'année précédente. Les coordonnateurs résidents ont également indiqué que les équipes de pays avaient davantage privilégié les domaines thématiques prioritaires qui attiraient les contributeurs ou qui étaient alignés sur des fonds verticaux et des partenariats plus solides avec des organismes bilatéraux et des banques multilatérales. Dans les cas où le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente a fait état d'une diminution des efforts de mobilisation conjointe des ressources, les principaux facteurs étaient l'instabilité politique et économique, la réorientation des priorités des donateurs au détriment de l'aide au développement et la réticence des donateurs locaux à financer des programmes conjoints.

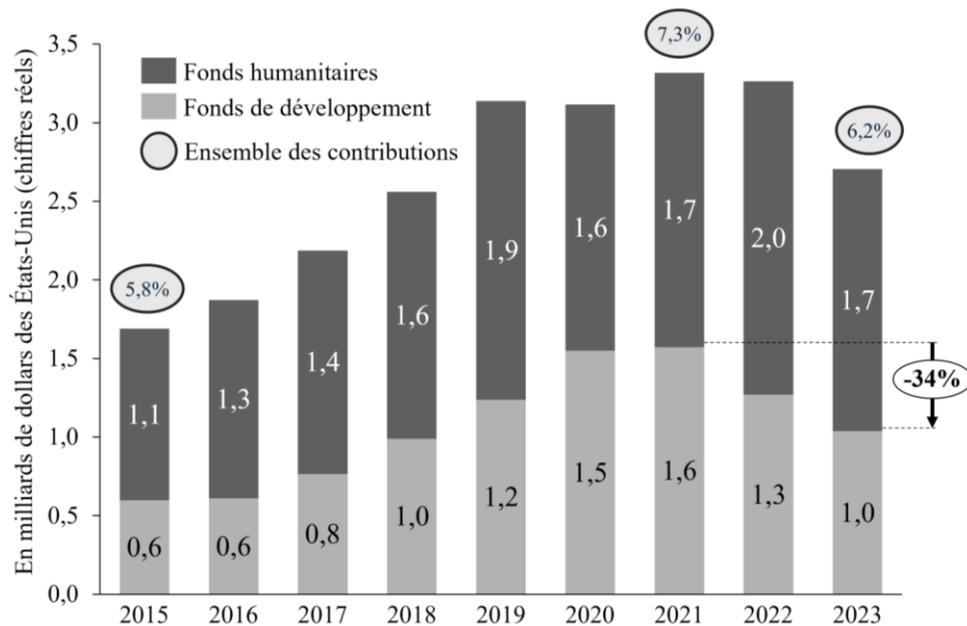
## B. Fonds de financement commun interinstitutions

10. Les fonds de financement commun interinstitutions rassemblent les entités des Nations Unies et les contributeurs autour d'un thème ou d'une zone géographique spécifique. Un programme convenu et un cadre de résultats commun génèrent la cohérence et des économies d'échelle et réduisent la fragmentation des ressources.

11. Les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions se sont élevées à 2,8 milliards de dollars en 2023, soit une baisse de 13 % par rapport à 2022 – et la deuxième baisse annuelle consécutive (voir fig. 3). Elles représentaient 6,2 % de l'ensemble des contributions en 2023. Les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions axés sur le développement ont diminué de 34 % par rapport au pic de 1,6 milliard de dollars atteint en 2021. Cette évolution fait suite à une période au cours de laquelle les contributions à ces fonds ont augmenté pendant six années consécutives.

Figure 3

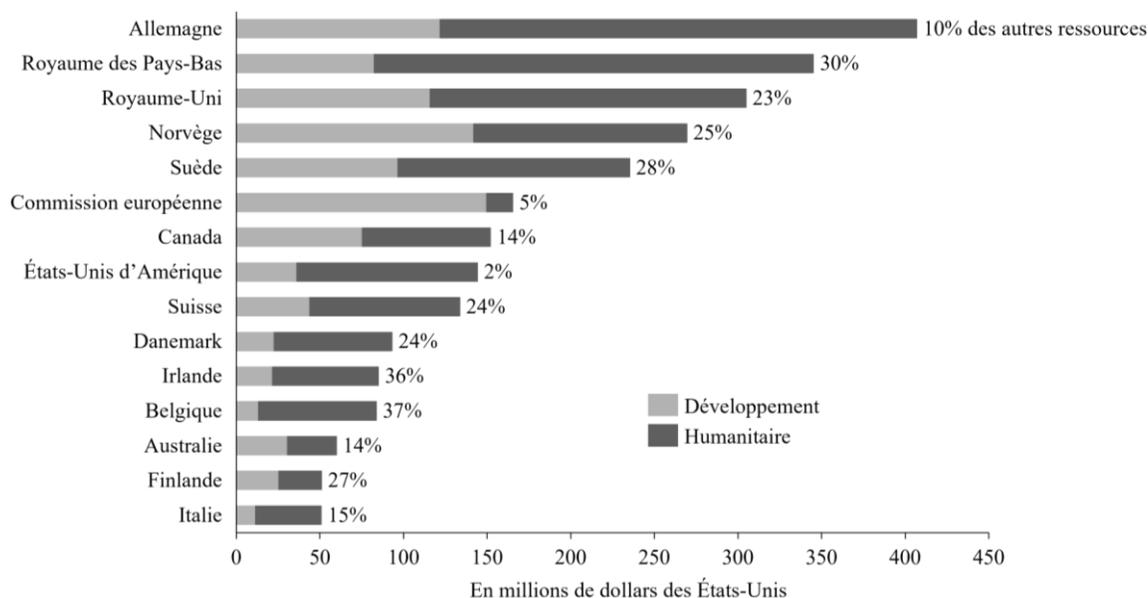
### Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions en chiffres réels (2015-2023)



Source : Base de données des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies, 2025 ; CCS, 2025.

12. La figure 4 montre les principaux contributeurs aux fonds de financement commun interinstitutions en 2023 et la part de leurs contributions totales aux ressources autres que les ressources de base qui a financé les fonds de financement commun interinstitutions. L'Allemagne est restée le principal contributeur pour la quatrième année consécutive, tandis que la Belgique, l'Irlande et le Royaume des Pays-Bas ont consacré plus de 30 % du total de leurs contributions non essentielles aux fonds de financement commun interinstitutions.

Figure 4  
Principaux contributeurs aux fonds de financement commun interinstitutions (2023)



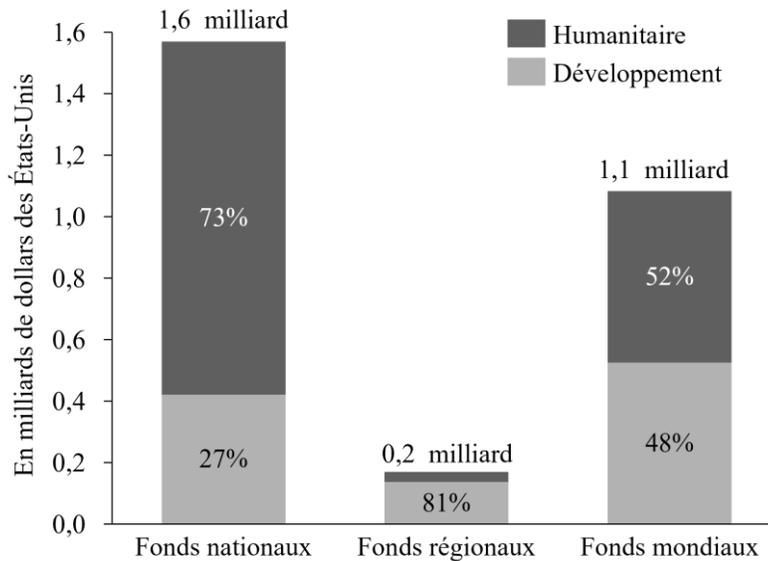
Source : Base de données des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies, 2025 ; CCS, 2025.

13. Malgré la diminution des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions enregistrée en 2022, on a pu constater un élargissement de la base de financement. Les cinq premiers contributeurs avaient été à l'origine de 55 % des contributions totales en 2023, contre 64 % en 2021 et 72 % en 2019. Cela s'explique en partie par la diminution des fonds reçus de certains des plus gros contributeurs, bien que les États Membres soient plus nombreux à reconnaître les avantages que peuvent apporter les fonds de financement commun interinstitutions. En 2023, 31 États Membres ont contribué à ces fonds à hauteur d'au moins 1 million de dollars, contre 27 États Membres en 2021.

14. Les fonds de financement commun interinstitutions peuvent permettre de faire face à des enjeux défis mondiaux, régionaux ou spécifiques à un pays. Plus de la moitié (56 %) de ces contributions ont été versées à des fonds nationaux, les fonds mondiaux et régionaux représentant 41 % des contributions (voir fig. 5).

15. Seulement 27 % des contributions à des fonds nationaux étaient axées sur le développement en 2023, dont l'essentiel a financé des programmes humanitaires. Les fonds de développement nationaux sont des ressources à critères d'affectation souples et sont idéaux pour orienter les ressources vers les priorités des plans-cadre de coopération.

Figure 5  
**Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions en 2023, par portée géographique**



Source : Base de données des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies, 2025.

16. Un peu moins de la moitié des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions mondiaux en 2023 est allée à des fonds axés sur le développement. Par exemple, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable permet de stimuler les investissements stratégiques et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. En 2023, la gouvernance du Fonds a été remaniée et sa stratégie a été recentrée, conformément à son rôle d'instrument de financement phare des Nations Unies à l'échelle mondiale facilitant l'investissement dans les transformations essentielles à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays, sous la direction des coordonnateurs résidents.

17. En 2024, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a reçu des engagements signés d'une valeur d'un peu plus de 100 millions de dollars. À la mi-mars 2025, près de 90 millions de dollars avaient été reçus, soit une augmentation de 60 % par rapport au total de 2023, bien que les contributions soient restées bien en deçà de l'objectif de 500 millions de dollars par an fixé dans le pacte de financement<sup>4</sup>.

18. Depuis sa création en 2019, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a été utilisé pour affecter 348 millions de dollars par l'intermédiaire de 347 programmes conjoints, en collaboration avec 32 entités des Nations Unies dans 126 pays. Ces investissements ont favorisé la contribution de 6,6 milliards de dollars de moyens de financement additionnels pour les objectifs, soit un ratio de levier de 1:19, principalement par le biais d'instruments de financement mixtes et d'obligations durables, y compris des obligations liées aux objectifs de développement durable, des obligations vertes et des obligations bleues. Plus de 206

<sup>4</sup> À l'origine, dans le pacte de financement 2019, l'objectif était de 290 millions de dollars d'engagements annuels. Dans le pacte de financement renouvelé pour 2024, l'objectif est de 350 millions de dollars d'engagements annuels d'ici à 2027.

millions de personnes ont ainsi bénéficié d'une amélioration des services sociaux et du renforcement des capacités liés aux objectifs<sup>5</sup>.

19. Le Fonds pour la consolidation de la paix, autre fonds de financement commun mondial interinstitutions, a reçu 143 millions de dollars de contributions en 2024, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à 2023 et la première augmentation annuelle depuis 2020, année où le total des contributions avait été de 180 millions de dollars. À compter de 2025, le Fonds recevra une contribution annuelle de 50 millions de dollars, à la suite d'une décision de l'Assemblée générale<sup>6</sup>.

20. En 2024, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, un soutien a été approuvé pour 53 programmes, soit un montant de 116 millions de dollars réparti entre 32 pays et territoires. Le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui aura lieu en 2025, sera l'occasion d'examiner les instruments d'investissement en faveur de la consolidation de la paix, tels que le Fonds, dans le cadre des efforts visant à faire progresser la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et du programme de consolidation et de pérennisation de la paix.

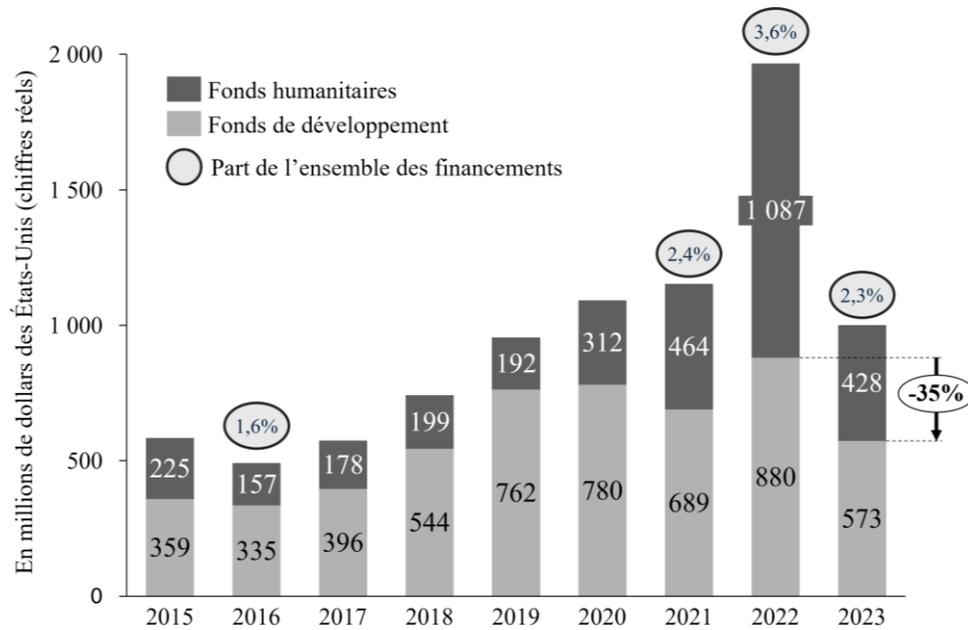
21. Le pacte de financement permet de souligner qu'il importe d'accroître le financement des fonds thématiques propres à une institution, qui sont des ressources mises en commun et affectées selon des critères souples qui financent des résultats de haut niveau aux niveaux national, régional et mondial. La flexibilité de ces ressources permet aux entités des Nations Unies de réagir plus efficacement et à moindre coût, ce qui en fait un bon complément aux contributions aux ressources de base. Comme le montre la figure 6, le financement des fonds thématiques propres à une institution a été divisé de moitié entre 2022 et 2023, tombant à 1,0 milliard de dollars. Ce financement représentait 2,3 % de l'ensemble des cotisations en 2023. Cette baisse substantielle par rapport au niveau record de 2,0 milliards de dollars en 2022 a été dans une certaine mesure compensée par la forte augmentation temporaire des fonds thématiques pour l'action humanitaire en 2022, en réponse au début de la guerre en Ukraine. Toutefois, le financement thématique du développement a chuté de 35 %, pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2018.

---

<sup>5</sup> Voir <https://www.jointsdgfund.org/>.

<sup>6</sup> Résolution 78/257 de l'Assemblée générale.

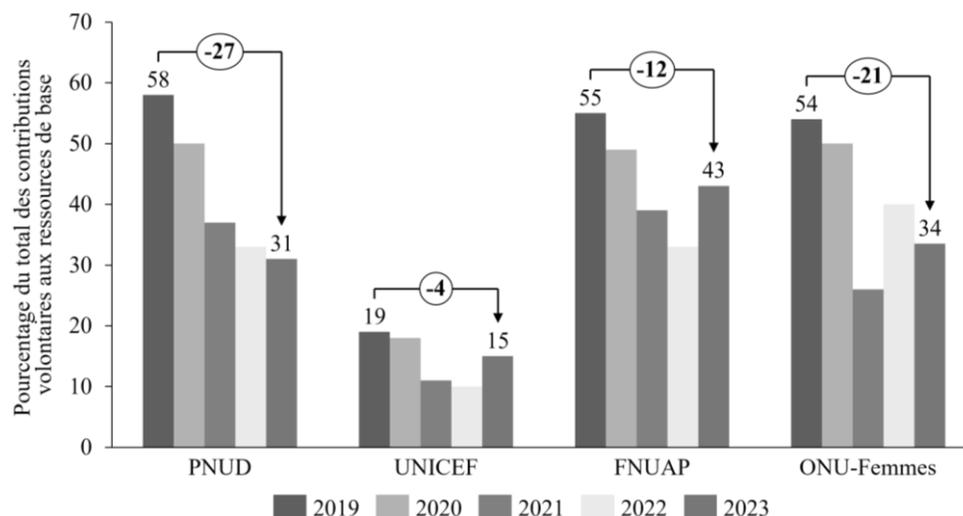
Figure 6  
**Évolution du financement des fonds thématiques propres à une institution (2015-2023)**



Source : CCS, 2025.

22. Les engagements financiers pluriannuels en matière de ressources de base contribuent à améliorer la prévisibilité du financement et permettent des interventions plus rapides aux effets plus durables. Ils contribuent également à la réduction des frais généraux liés à l'administration du financement et permettent une planification à plus long terme. En dépit de ces avantages, le financement pluriannuel se situe à des niveaux peu élevés ou connaît une tendance à la baisse depuis 2019. La figure 7 montre une tendance générale à la baisse des engagements pluriannuels depuis 2019 parmi quatre entités qui représentaient 70 % de l'ensemble du financement volontaire des activités de base de développement des Nations Unies, bien qu'une modeste amélioration ait été enregistrée entre 2022 et 2023 pour deux entités. Les pays donateurs ont indiqué que leur financement de l'Organisation dépendait de l'approbation d'un budget annuel, ce qui limitait leur capacité de prendre des engagements de financement pluriannuels.

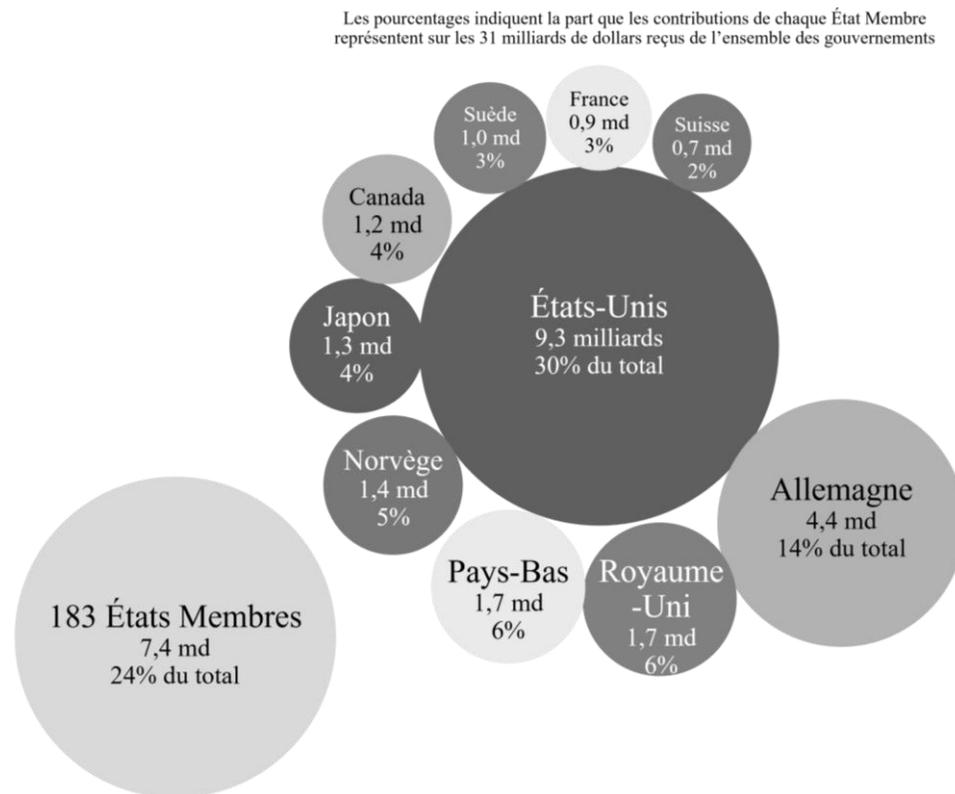
Figure 7  
Engagements pluriannuels d'entités sélectionnées (2019-2023)



### C. Diversité des sources de financement

23. Le système des Nations Unies pour le développement est fortement tributaire de ses principaux contributeurs. La figure 8 montre les 10 principaux États Membres contributeurs volontaires en 2023 qui, ensemble, représentent les trois quarts de toutes les contributions volontaires reçues de gouvernements. Le premier donateur représentait 30 % de ce total, soit 9,3 milliards de dollars de contributions volontaires en 2023, et les 183 États Membres restants en représentaient 24 %.

Figure 8  
**Principales sources de contributions volontaires émanant de gouvernements en 2023**



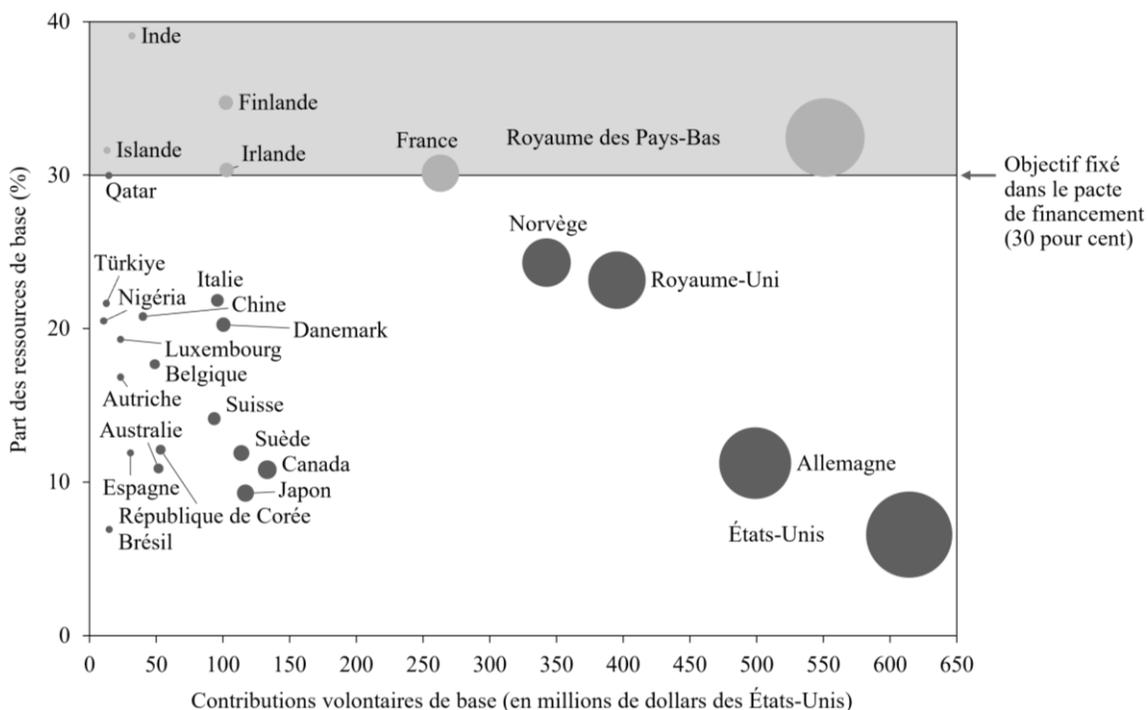
Source : CCS, 2025.

Abréviations : md : milliard.

24. Dans le pacte de financement, l'Assemblée générale a fixé comme objectif que 40 États Membres versent au moins 10 millions de dollars chacun en contributions volontaires aux ressources de base d'ici 2027, afin de réduire la dépendance du système pour le développement à l'égard d'un petit nombre de donateurs. En 2023, 27 États Membres ont dépassé ce seuil, contre 20 en 2022. Les contributions volontaires aux ressources de base versées par les trois premiers donateurs (États-Unis d'Amérique, Royaume des Pays-Bas et Allemagne) représentaient 41 % du total versés par l'ensemble des gouvernements. Ce pourcentage est resté pratiquement le même depuis l'adoption du Programme 2030. La figure 9 montre le montant du financement volontaire des activités de base fourni par les 27 États Membres qui ont contribué à hauteur d'au moins 10 millions de dollars en 2023, et le pourcentage que ce financement représente par rapport à leurs contributions volontaires totales. Sept de ces États Membres ont atteint ou dépassé l'objectif du pacte de financement, à savoir des ressources de base représentant 30 % des contributions volontaires<sup>7</sup>, comme le montre la figure 9.

<sup>7</sup> Y compris le Qatar, dont la part était de 29,97 %.

Figure 9  
Principaux contributeurs au financement volontaire des activités de base, et volume et part de ce financement par rapport à l'ensemble des contributions volontaires (2023)

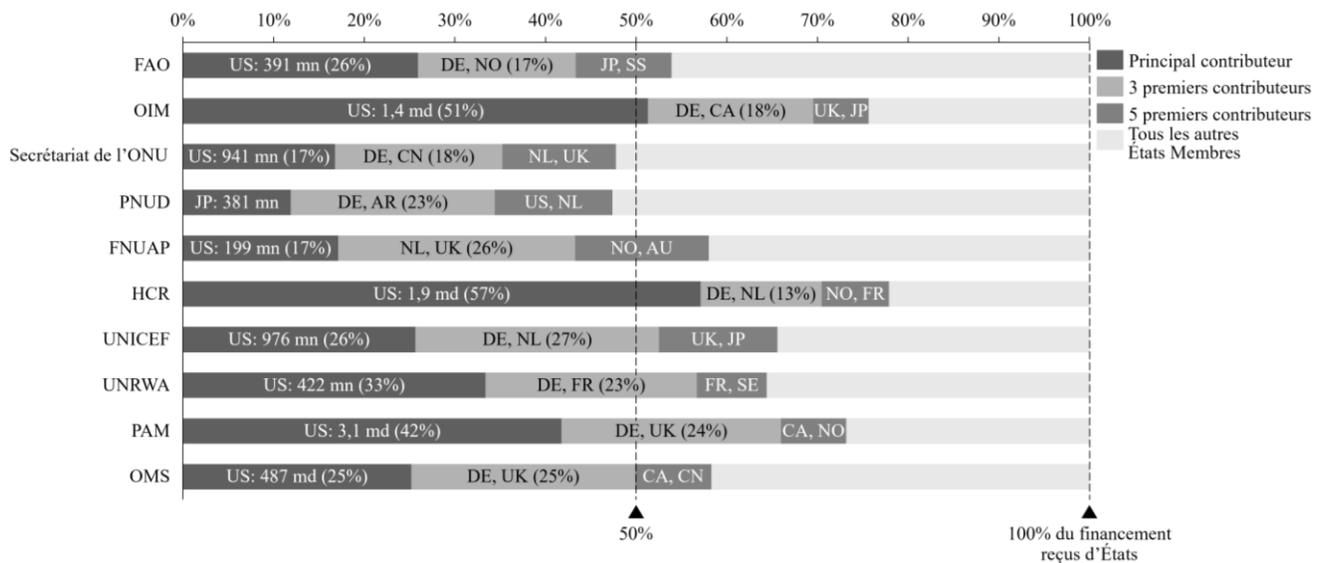


Source : CCS, 2025.

25. Dans le cadre du nouvel examen quadriennal complet, les entités des Nations Unies sont invitées à étudier les possibilités de diversification de la base des donateurs, afin d'assurer un financement plus durable, plus prévisible et plus souple. La diversification de la base de financement reste une priorité pour le système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du pacte de financement, afin de garantir un financement durable et de minimiser les effets disproportionnés des changements de politique des donateurs.

26. La figure 10 illustre le volume de financement que les 10 plus grandes entités du système des Nations Unies pour le développement ont reçu de leurs principaux donateurs. Elle montre que, pour 6 des 10 plus grandes entités, les trois premiers donateurs représentent au moins la moitié des contributions reçues de tous les gouvernements. Dans le cas du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Programme alimentaire mondial, environ deux tiers des fonds reçus des gouvernements provenaient de trois États Membres seulement. Les États-Unis ont été le premier contributeur pour neuf de ces entités et, pour deux de ces neuf entités, ils ont représenté plus de la moitié du financement total reçu des gouvernements. L'Allemagne était le deuxième donateur de 9 des 10 plus grandes entités, représentant jusqu'à 20 % du financement total des gouvernements.

Figure 10  
**Part du total des contributions reçues d'États émanant des principaux donateurs aux plus grandes entités (2023)**

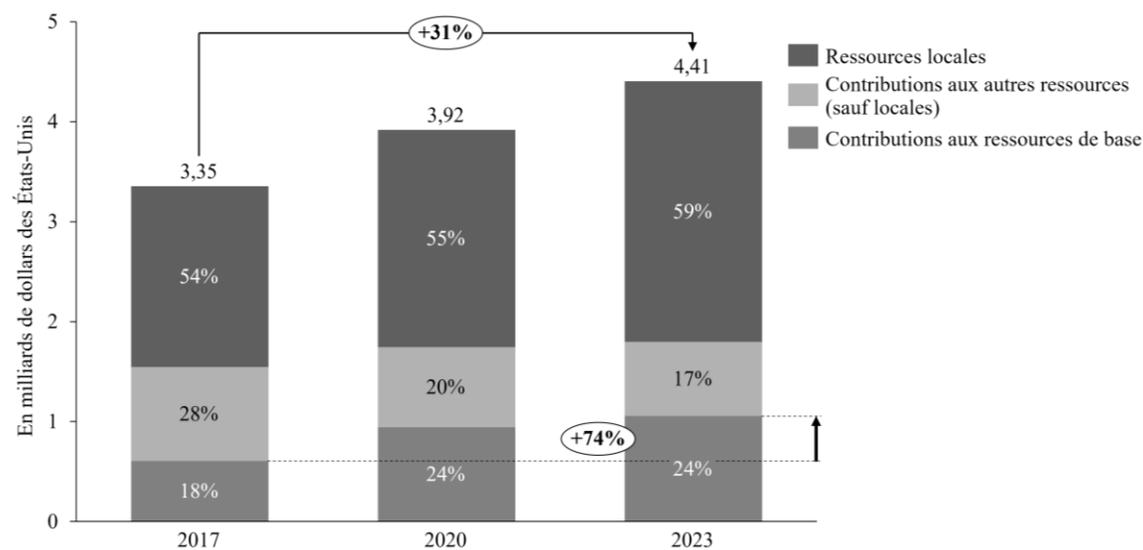


Source : CCS, 2025.

*Abréviations* : AR = Argentine ; CA = Canada ; CN = Chine ; DE = Allemagne ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; FR = France ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; JP = Japon ; NL = Pays-Bas (Royaume des) ; NO = Norvège ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; SE = Suède ; SS = Soudan du Sud ; UK = Royaume-Uni ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; US = États-Unis.

27. Le financement par les pays de programme a atteint un niveau record de 4,4 milliards de dollars en 2023. Les contributions des gouvernements des pays de programme ont augmenté de 31 % depuis 2017, les contributions aux ressources de base ayant augmenté de 74 % au cours de la même période (voir fig. 11). Une majorité (59 %) des contributions des gouvernements des pays de programme va au financement des ressources locales, en tant qu'investissement précieux en faveur du soutien que le système des Nations Unies pour le développement apporte au pays contributeur. Ces contributions consistent en des dons volontaires ou des prêts accordés par des institutions financières internationales à des entités des Nations Unies dans le pays.

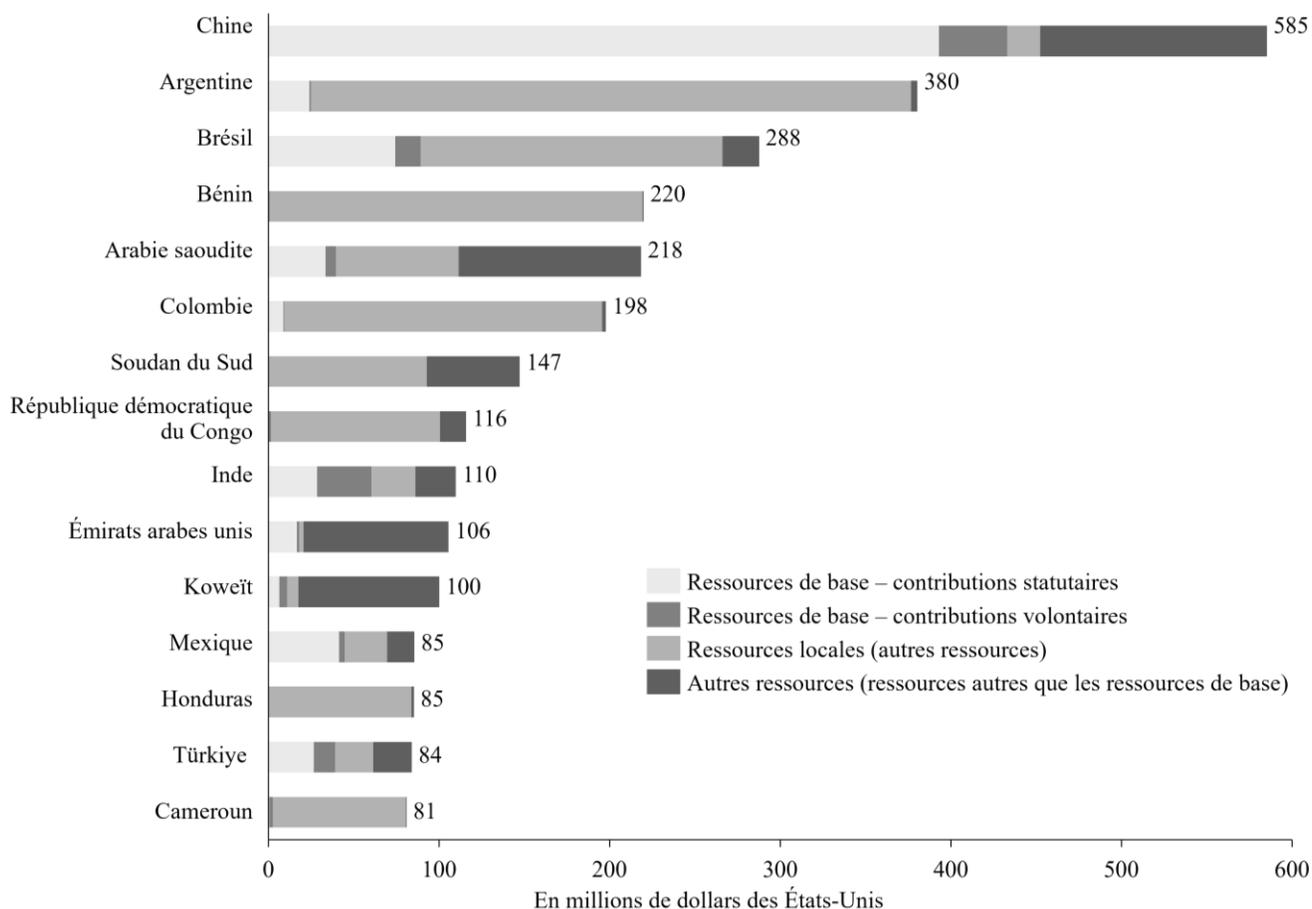
Figure 11  
Ressources fournies par les pays de programme (2017-2023)



Source : CCS, 2025.

28. La figure 12 montre les 15 gouvernements des pays de programme qui ont contribué à hauteur d'au moins 80 millions de dollars au système des Nations Unies pour le développement en 2023. La Chine et l'Inde ont été les deux plus importants donateurs de contributions volontaires aux ressources de base.

Figure 12  
**Contributions volontaires des gouvernements de pays de programme en 2023**

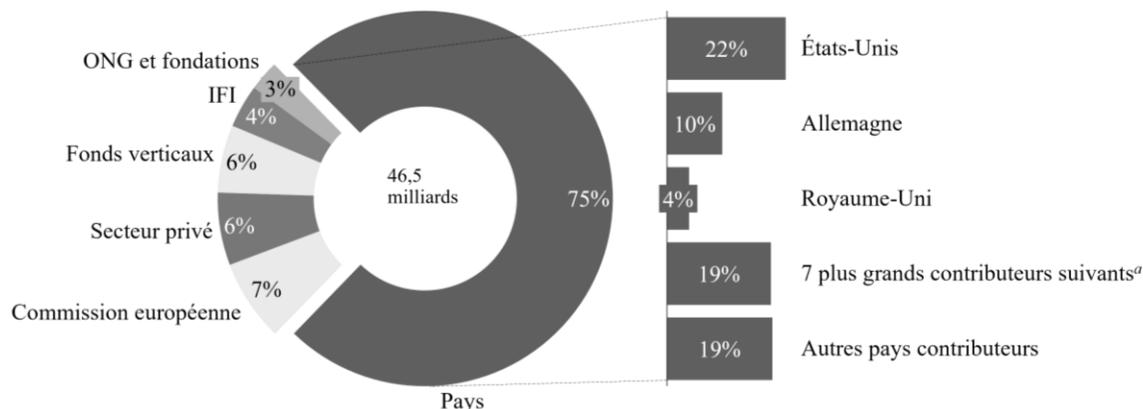


Source : CCS, 2025.

#### **D. Flux de financement multilatéraux et autres flux de financement non gouvernementaux**

29. En 2023, les gouvernements représentaient les trois quarts du financement total, un niveau qui est resté constant depuis 2019. Un quart du financement a été reçu d'un groupe diversifié de contributeurs, y compris le secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des organismes multilatéraux, y compris des institutions financières et des fonds verticaux (voir fig. 13).

Figure 13  
Principales sources de financement (2023)



Source : CCS, 2025.

Abréviations : IFI = institutions financières internationales ; ONG = organisations non gouvernementales.

<sup>a</sup> Les sept plus grands pays contributeurs après les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni étaient (dans l'ordre) : le Royaume des Pays-Bas, le Japon, la Norvège, le Canada, la France, la Suède et la Suisse.

30. Les contributions des institutions financières internationales au système des Nations Unies pour le développement se sont élevées à 1,7 milliard de dollars en 2023, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. Cette situation contraste avec la croissance du portefeuille, qui a plus que doublé depuis 2020 et représente actuellement 4 % du financement total du système.

31. Le financement reçu du secteur privé s'est élevé à 2,9 milliards de dollars en 2023, soit une baisse de 27 % par rapport à 2022, et les contributions des organisations non gouvernementales et des fondations ont diminué de 20 % pour atteindre 1,2 milliard de dollars au cours de la même période. Toutefois, depuis 2020, les financements du secteur privé et les contributions des organisations non gouvernementales ont augmenté respectivement de 20 % et de 65 %.

32. La Commission européenne a contribué à hauteur de 3,2 milliards de dollars au système des Nations Unies pour le développement en 2023, ce qui en fait le troisième contributeur principal, après les États-Unis et l'Allemagne. Comme c'est le cas d'autres principaux contributeurs, ses contributions totales ont diminué, celle versée en 2023 étant inférieure de 26 % à celle versée en 2020.

33. Les fonds verticaux, qui représentent 6 % du financement total, sont affectés à un domaine de développement spécifique, tel que la nature, le climat, l'énergie ou la santé. Administrés par des comités directeurs composés de partenaires multilatéraux, ces fonds ne relèvent pas directement de l'Organisation. Après une baisse l'année précédente, les contributions par l'intermédiaire de ces fonds ont rebondi en 2023 pour atteindre le niveau de 2020.

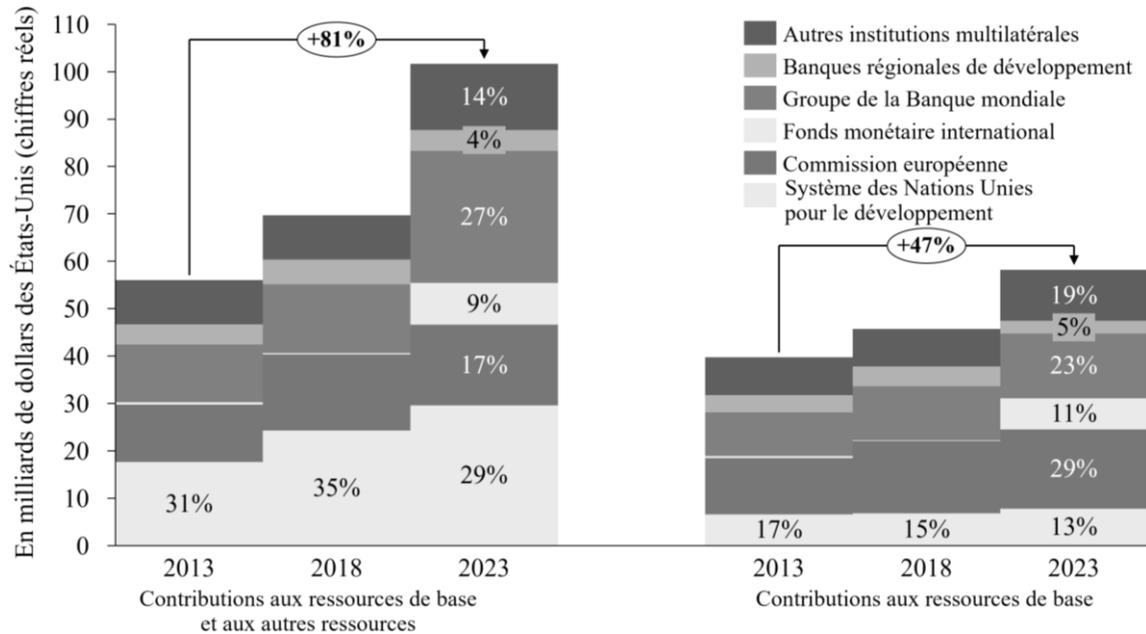
## E. Contributions multilatérales : vue d'ensemble

34. Le système multilatéral d'aide au développement s'est rapidement développé, tant en termes de nombre de canaux par lesquels l'aide est acheminée que s'agissant du volume des flux. En 2023, 45 % de l'aide publique au développement totale a été

acheminée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, contre 37 % en 2010<sup>8</sup>. Dans le même temps, le système des Nations Unies pour le développement a reçu une part de moins en moins importante du financement multilatéral du développement, soit moins de 29 % en 2023, contre 34 % en 2018. Le système des Nations Unies pour le développement est le seul canal à avoir reçu moins de ressources de base que d'autres ressources, la part des premières s'élevant à seulement 13 % des contributions multilatérales versées à l'ONU en 2023 (voir fig. 14).

Figure 14

**Principaux intermédiaires de l'aide multilatérale (contributions aux ressources de base et aux autres ressources) (2013 à 2023)**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), OCDE.Stat.

### III. Utilisation des ressources

#### A. Allocation globale des ressources

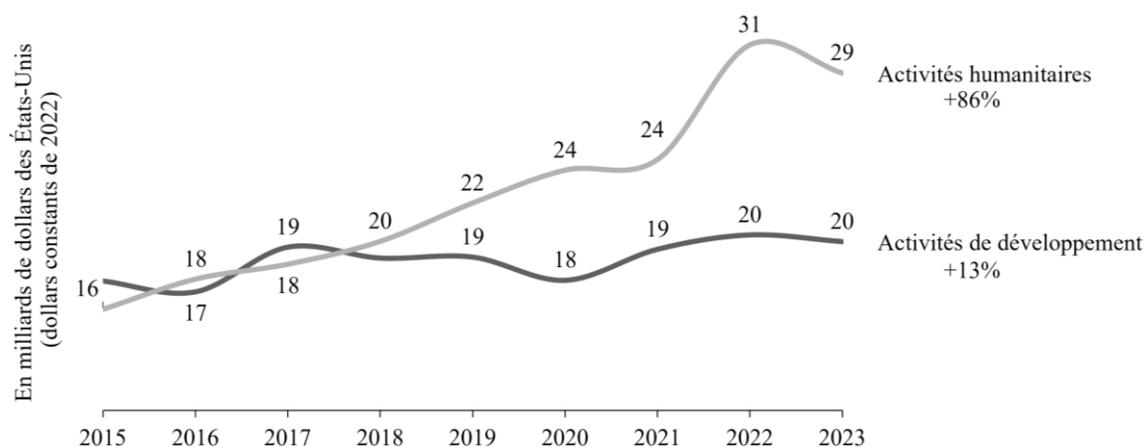
35. Le système des Nations Unies pour le développement a alloué 51,4 milliards de dollars aux activités opérationnelles de développement et d'aide humanitaire en 2023. Il s'agit d'une baisse de 4 % par rapport à 2022, en chiffres réels, et de la première fois que les dépenses totales ont diminué depuis l'adoption du Programme 2030. Cette baisse peut être attribuée principalement aux ressources allouées aux activités humanitaires, qui ont diminué de 5 %, tandis que les dépenses consacrées aux activités de développement ont baissé de 2 %. Les ressources allouées à l'aide humanitaire, soit 30,8 milliards de dollars, représentaient 60 % du total des allocations budgétaires, l'aide au développement représentant les 39 % restants. Depuis 2015, les ressources allouées au développement et aux activités humanitaires ont augmenté de 16 milliards de dollars en chiffres réels, l'aide humanitaire

<sup>8</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Financement multilatéral du développement 2024* (Paris, 2024).

représentant la grande majorité (86 %) de cette augmentation, dépassant de loin la croissance plus lente des dépenses de développement (voir fig. 15).

36. Ces deux formes d'assistance représentent les trois quarts des 68,5 milliards de dollars de dépenses totales de l'Organisation des Nations Unies en 2023, soit une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à 2020. Les dépenses consacrées aux grandes priorités internationales et aux opérations de paix de l'ONU représentent chacune 12 à 13 % du total pour 2023.

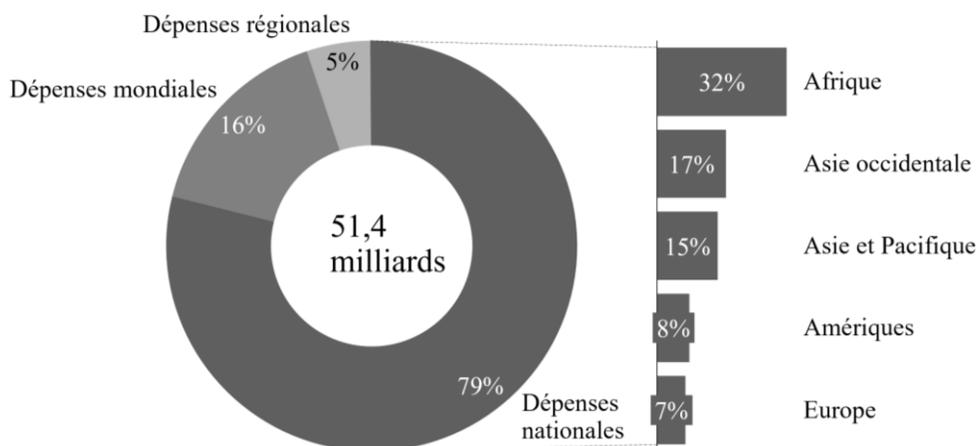
Figure 15  
**Allocation des ressources du système des Nations Unies pour le développement, par type d'activité (2015-2023)**



Source : CCS, 2025.

37. Si 79 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux activités opérationnelles en 2023 ont été engagées au niveau national, 5 % ont concerné des activités régionales et le reste a financé des activités à l'échelle mondiale, notamment des programmes mondiaux et des activités menées au siège, ainsi que des activités qui ne pouvaient être attribuées à un pays ou à une région en particulier (voir fig. 16).

Figure 16  
**Ventilation générale des dépenses liées aux activités opérationnelles (2023)**

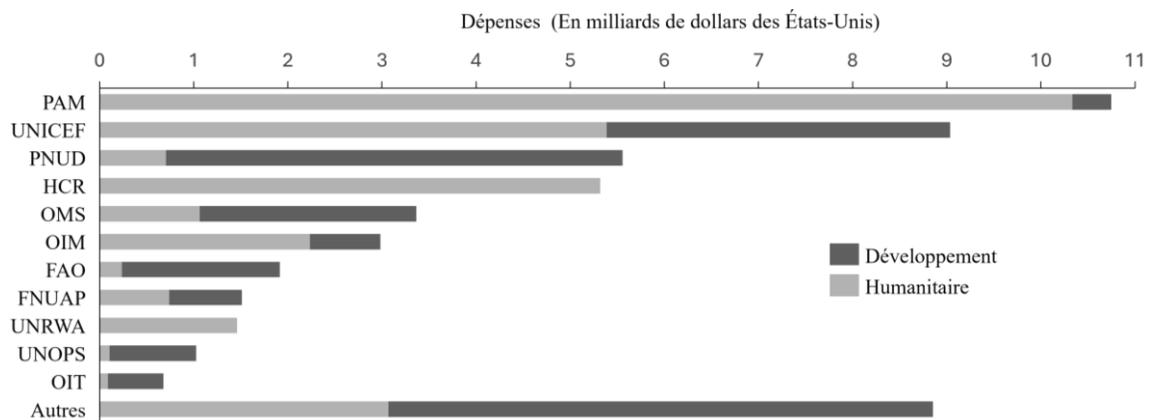


Source : CCS, 2025.

38. La région pour laquelle les dépenses liées aux activités opérationnelles sont les plus importantes est l’Afrique, avec près de 17 milliards de dollars, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2020, représentant 32 % des dépenses totales en 2023. Deux tiers des dépenses totales consacrées à des activités opérationnelles en Afrique concernaient des activités humanitaires. Ces allocations budgétaires sont allées principalement à des pays en situation de conflit ou d’après-conflit ou à des pays disposant de programmes d’intervention humanitaire. Les cinq premiers pays en termes d’allocation de ressources sont la Somalie, le Soudan du Sud, l’Éthiopie, la République démocratique du Congo et le Soudan, qui représentent ensemble 42 % des dépenses totales en Afrique.

39. La figure 17 montre les 11 entités du système des Nations Unies pour le développement qui représentent la plus grande part (83 %) des dépenses totales du système en 2023, les 5 premières entités représentant plus des deux tiers des dépenses totales. Depuis 2020, les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement ont augmenté de 11 milliards de dollars, près de la moitié de cette hausse étant imputable à l’augmentation des dépenses du Programme alimentaire mondial et du Fonds des Nations Unies pour l’enfance.

Figure 17  
**Dépenses de développement et d’aide humanitaire, par entité (2023)**



Source : CCS, 2025.

*Abréviations* : FAO = Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l’enfance ; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

## B. Allocation des ressources aux objectifs de développement durable

40. Les récentes améliorations apportées aux rapports financiers à l’échelle du système des Nations Unies peuvent donner un meilleur aperçu des ressources allouées au soutien de la réalisation du Programme 2030 et des différents objectifs de développement durable. En 2024, pour la deuxième année consécutive, toutes les entités des Nations Unies ont procédé au suivi des activités menées et des dépenses effectuées par rapport aux objectifs de développement durable<sup>9</sup>. Selon les chiffres les

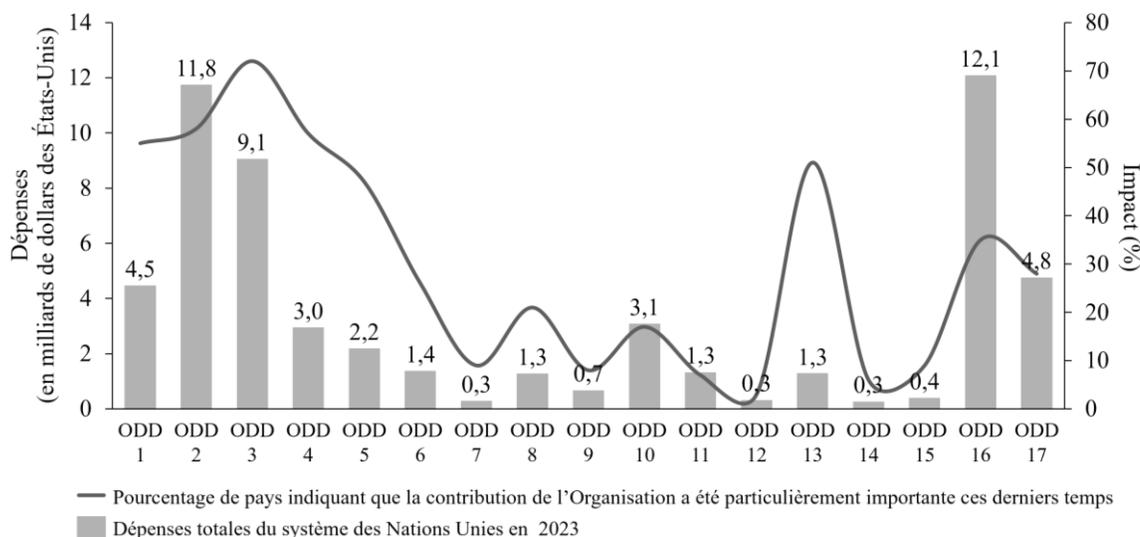
<sup>9</sup> Les données relatives à 2024 seront disponibles à la fin de 2025.

plus récents pour 2023, les dépenses les plus importantes ont été consacrées aux objectifs 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), plus de 11 milliards de dollars ayant été dépensés pour chacun de ces objectifs (voir fig. 18). Plus de 9 milliards de dollars ont été alloués à des activités liées à la santé dans le cadre de l'objectif 3. Les plus fortes augmentations de dépenses entre 2022 et 2023 ont concerné l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) (augmentation de 17 %), et l'objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) (augmentation de 15 %). Les réponses des gouvernements aux enquêtes sur les domaines à fort impact de l'appui des Nations Unies aux pays ont montré une tendance similaire pour divers objectifs. Les pays ont été plus nombreux à prendre en compte le soutien des Nations Unies à la réalisation des objectifs 2 et 3, qui correspondait à des dépenses élevées liées à ces objectifs.

41. Les dépenses sont affectées par objectif de développement durable afin de mieux suivre les allocations de crédit et les investissements liés à la mise en œuvre du Programme 2030. La diversité des dépenses reflète les différentes ressources nécessaires aux actions visant à accélérer la réalisation de chaque objectif. Certains objectifs requièrent un investissement financier important, et d'autres peuvent nécessiter un appui déterminant en matière de politiques et des initiatives ayant des coûts moindres pour obtenir des résultats significatifs.

Figure 18

### Dépenses, par objectif de développement durable (2023)



Source : CCS, 2025.

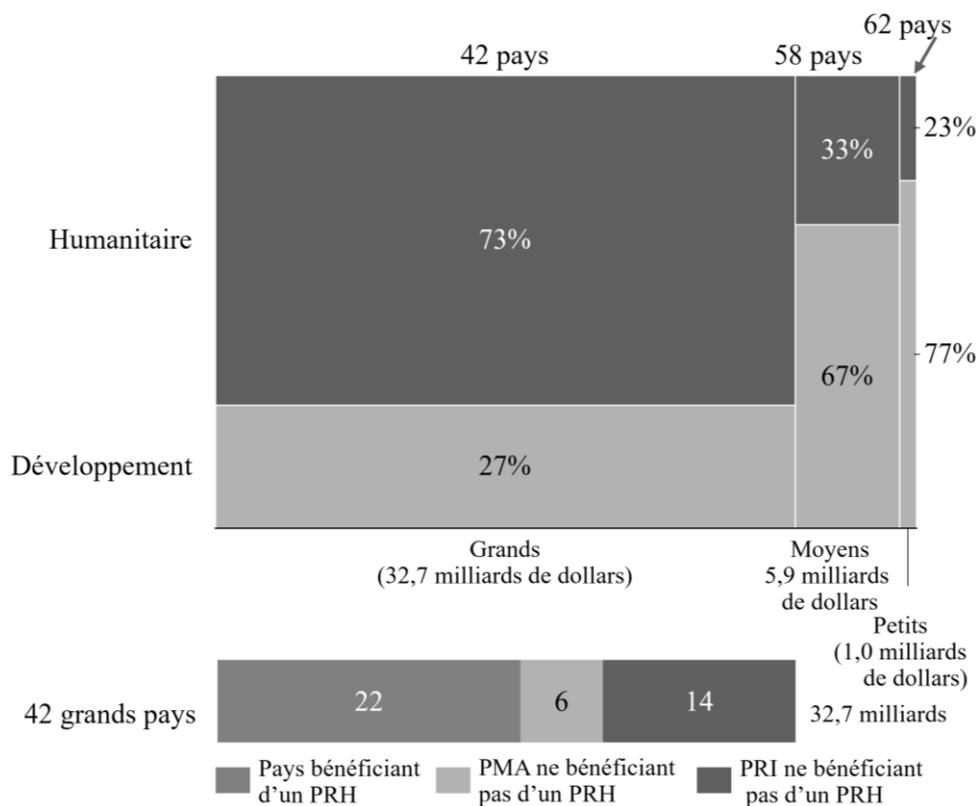
## C. Allocations budgétaires aux pays

42. Les ressources allouées aux activités opérationnelles sont allées principalement aux pays qui font face à des crises et à des besoins humanitaires. Les 13 plus grands pays de programme représentaient la moitié de toutes les dépenses au niveau des pays en 2023, la plupart (80 %) de ces dépenses étant consacrées à des activités humanitaires. Par rapport à 2020, les allocations de ressources à des fins humanitaires

ont augmenté de manière significative dans les situations de conflit qui se sont récemment intensifiées en Afghanistan (augmentation de 377 %) et en Ukraine (augmentation de 2 445 %), et les allocations à d'autres pays en situation d'urgence, notamment la Somalie, le Soudan du Sud, le Yémen et l'État de Palestine, sont restées à des niveaux élevés au cours de la période 2020-2024.

43. Dans les 42 grands pays de programme des Nations Unies, où les dépenses ont dépassé 200 millions de dollars, près des trois quarts (73 %) des ressources ont été allouées à l'aide humanitaire (voir fig. 19). L'aide au développement a représenté respectivement 67 % et 77 % des dépenses dans les pays de programme de taille moyenne (50 à 200 millions de dollars) et dans les petits pays de programme (moins de 50 millions de dollars).

Figure 19  
**Répartition des dépenses entre les pays en 2023**



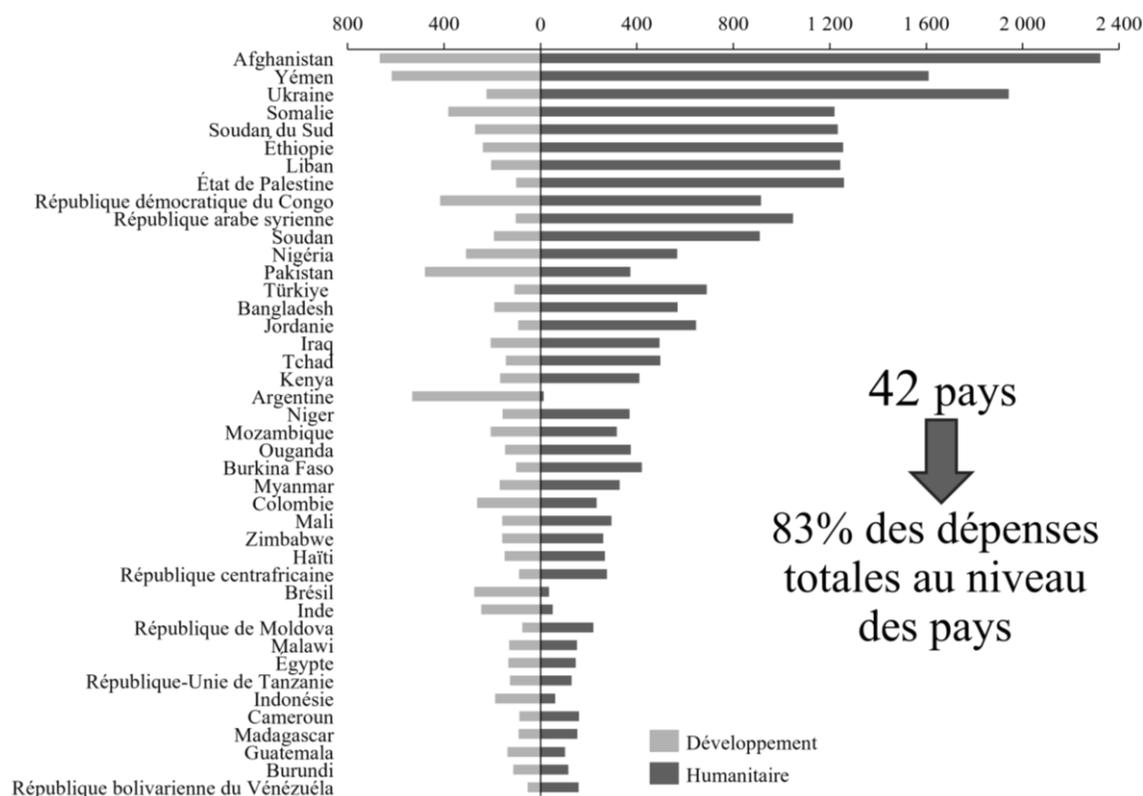
Source : CCS, 2025.

Abréviations : PRH = plan de réponse humanitaire ; PMA = pays les moins avancés ; PRI : pays à revenu intermédiaire.

44. La figure 20 présente les 42 plus grands pays de programme qui, ensemble, représentaient 83 % de toutes les dépenses du système pour le développement. Ces pays représentaient non seulement la grande majorité (89 %) de toutes les dépenses consacrées aux activités humanitaires au niveau des pays, mais aussi la majeure partie (64 %) des dépenses totales consacrées au développement. Plus de la moitié (22 sur 42) de ces grands pays de programme sont confrontés à des urgences humanitaires et dotés d'un plan de réponse humanitaire. L'utilisation efficace de ces ressources repose sur une coordination et une collaboration solides entre les opérations d'aide

humanitaire, de développement et de paix menées par l'ONU pour soutenir les interventions face aux crises dans les pays.

Figure 20  
**Pays dans lesquels les dépenses ont été supérieures à 200 millions de dollars en 2023**



Source : CCS, 2025.

45. Les dépenses du système des Nations Unies pour le développement ont tendance à être de plus en plus fragmentées. Globalement, les ressources dépensées dans les pays de programme ont plus que doublé entre 2010 et 2022, mais la taille moyenne des projets a diminué de 6 %<sup>10</sup>. La fragmentation des ressources est particulièrement préoccupante dans les petits pays de programme, où les allocations budgétaires sont faibles et où plusieurs entités des Nations Unies sont souvent présentes. Ensemble, les 62 pays et zones où les dépenses totales de l'Organisation sont inférieures à 50 millions de dollars par an, classés dans la catégorie des petits pays de programme, ne représentaient que 2,4 % des dépenses totales consacrées aux activités opérationnelles de développement en 2023.

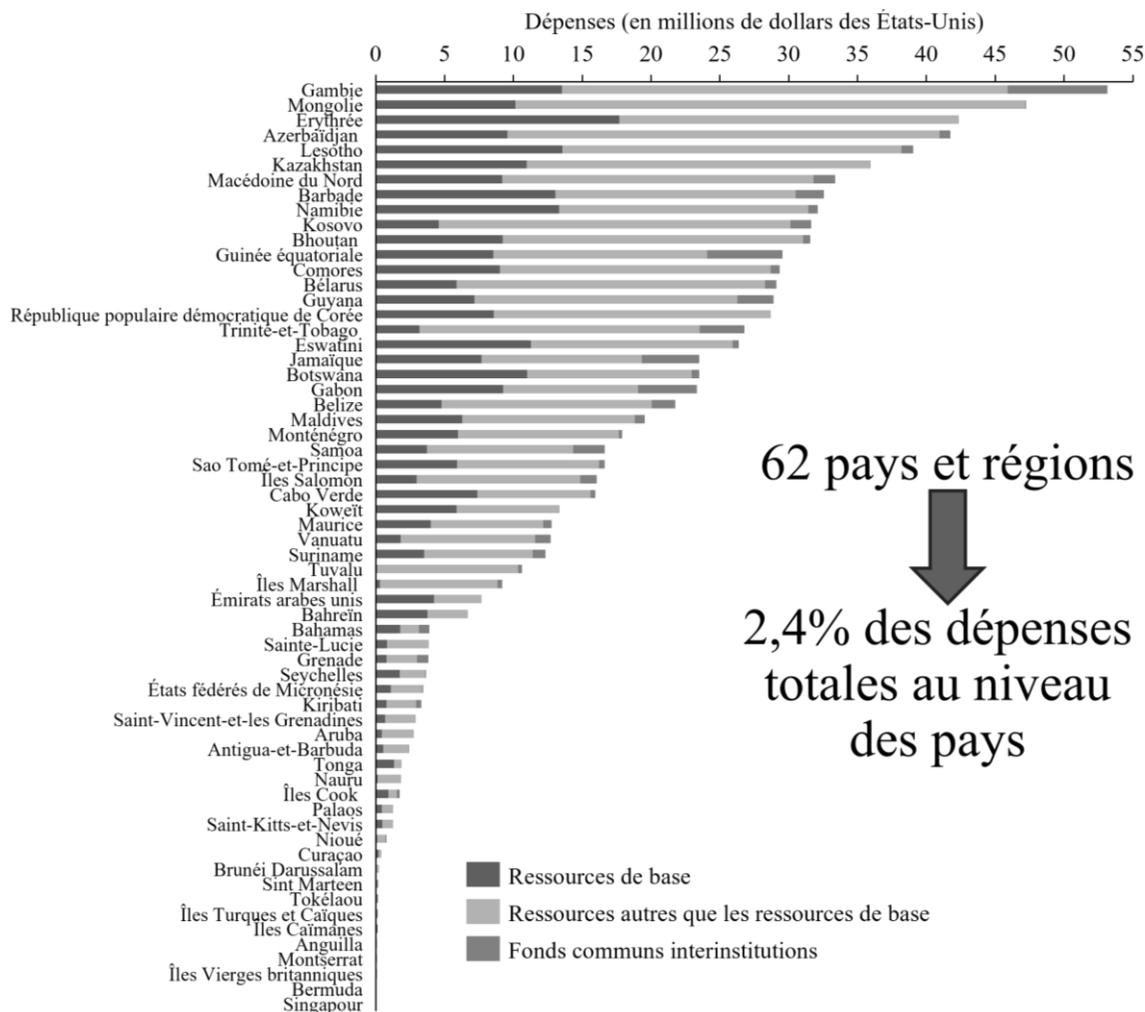
46. Il est possible de contribuer à réduire les effets négatifs de la fragmentation en mettant en commun les ressources grâce à une part plus élevée de ressources de base et à un financement flexible provenant de fonds de financement commun interinstitutions. Dans la figure 21, le financement des activités est ventilé par type de ressources pour les 62 pays et territoires dotés des plus petits programmes, dont la plupart sont des petits États insulaires en développement. En 2023, 27 % des ressources utilisées dans ces pays et territoires étaient des ressources de base, soit une baisse de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Néanmoins, cette part est nettement supérieure à la moyenne mondiale de 13 %, ce qui est important

<sup>10</sup> OCDE, *Financement multilatéral du développement 2024*.

pour minimiser les niveaux de fragmentation lorsque les ressources sont rares. En outre, 5 % des ressources allouées à ces petits pays et zones de programme provenaient de fonds de financement commun interinstitutions, ce qui a permis d'accroître la souplesse et la cohérence.

Figure 21

**Pays et territoires où les dépenses ont été inférieures à 50 millions de dollars en 2023, par type de ressources**



Source : CCS, 2025.

Note : Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

**D. Allocation des ressources dans les pays en situation particulière**

47. Les pays en situation particulière sont en proie à des difficultés spécifiques et ont besoin d'aide pour faire face aux risques prévus et imprévus. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont 100 pays vulnérables<sup>11</sup> qui doivent composer avec des difficultés particulières. En 2023, 22,6 milliards de dollars, soit 57 % de l'ensemble des dépenses

<sup>11</sup> Il convient de noter que certains pays sont inclus dans deux de ces groupes de pays.

de l'Organisation consacrées aux activités opérationnelles pour le développement au niveau des pays ont été consacrées à ces pays, soit la même proportion qu'en 2020 (voir tableau ci-dessous).

### Dépenses consacrées aux activités opérationnelles, par groupe de pays

<i>Catégorie de pays</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Dépenses totales en 2023 (en milliards de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage par rapport au montant total des dépenses au niveau du pays</i>	<i>Évolution en chiffres réels des dépenses sur trois ans (en points de pourcentage)</i>	<i>Part du total des dépenses de développement utilisées pour le financement des activités de base (en pourcentage)</i>	<i>Dépenses touchant au développement en 2023 (en pourcentage)</i>
Pays les moins avancés	44	20,4	50,3	+20	20,1	30
Petits États insulaires en développement	52	1,3	3,3	+32	22,0	67
Pays en développement sans littoral	32	11,5	28,4	+34	21,0	30
Afrique	54	16,6	40,8	+14	24,3	33
Pays à revenu intermédiaire	108	20,8	51,2	+18	19,4	41
Pays connaissant des situations d'urgence complexes	24	21,8	46	s.o.	15,1	24
Ensemble des pays de programme	162	39,6	90	+19	19,2	34

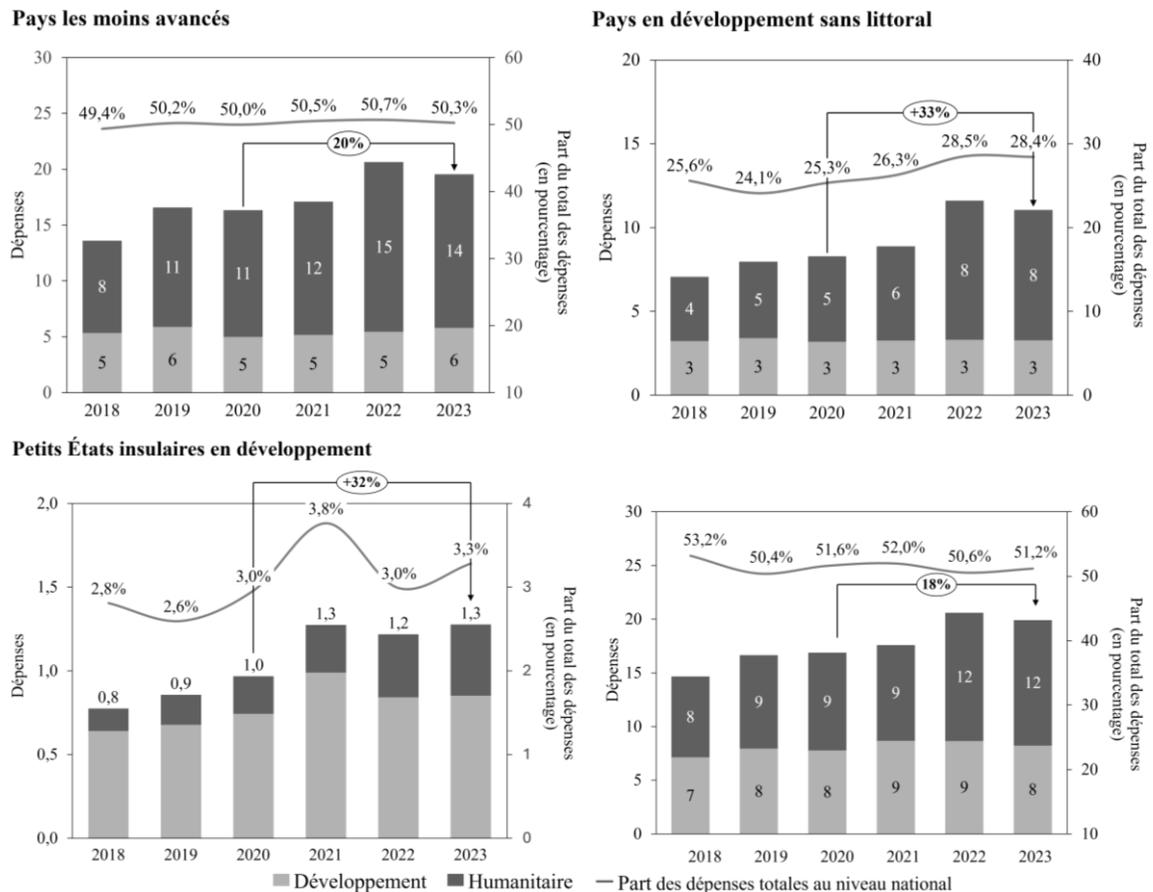
Source : CCS, 2025.

Note : Les catégories du tableau ne sont pas mutuellement exclusives. Un même pays peut appartenir à plusieurs catégories ; par exemple, un pays qui fait partie des pays les moins avancés peut également être un pays en développement sans littoral.

48. La forte croissance des dépenses dans les pays les moins avancés depuis 2018 a été largement attribuée à une augmentation des activités humanitaires, bien que cette tendance se soit inversée en 2023, lorsque la baisse nette des dépenses totales a été due à une diminution des dépenses consacrées aux activités humanitaires (en baisse de 0,9 milliard de dollars), partiellement compensée par une augmentation des activités de développement (en hausse de 0,6 milliard de dollars) (voir fig. 22).

Figure 22  
**Volume et part en pourcentage de l'allocation des ressources dans les groupes de pays (2018-2023)**

(En milliards de dollars des États-Unis constants de 2022)



Source : CCS, 2025.

Note : Les totaux sont présentés par catégorie et ne s'excluent pas mutuellement. Un même pays peut appartenir à différentes catégories : par exemple, un pays qui fait partie des pays les moins avancés peut également être un pays en développement sans littoral.

49. Depuis 2020, les dépenses consacrées aux activités opérationnelles dans les pays en développement sans littoral ont augmenté de 34 %, soit la plus forte croissance parmi l'ensemble des groupes de pays. Ce groupe de pays représente désormais 28,4 % des dépenses totales au niveau national. Cette hausse est due à l'accroissement des dépenses humanitaires, qui ont augmenté de 64 % depuis 2020, contre une hausse de 10 % des dépenses de développement.

50. Les activités opérationnelles des Nations Unies se sont également intensifiées dans les petits États insulaires en développement, augmentant de 32 % en termes financiers depuis 2020. Cette augmentation pourrait être attribuée en grande partie au doublement des dépenses consacrées aux activités humanitaires. Néanmoins, l'aide au développement a représenté les deux tiers des ressources totales, ce qui fait de ce groupe de pays le seul dans lequel les dépenses consacrées au développement ont été supérieures aux dépenses humanitaires. En 2023, 22 % des ressources consacrées au développement dans les petits États insulaires en développement étaient des

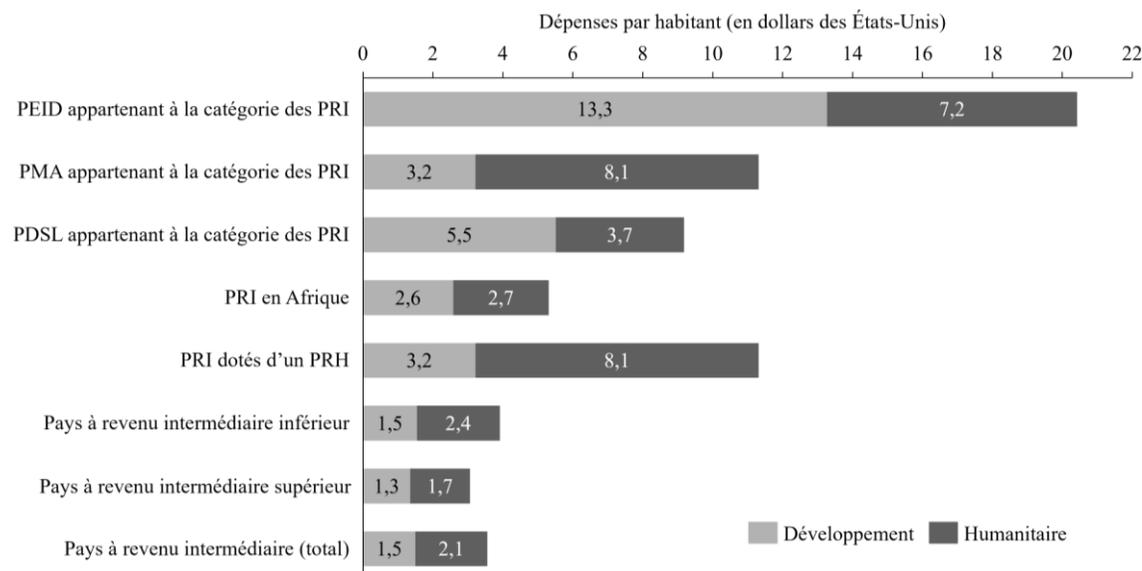
ressources de base. Ce pourcentage est l'un des plus élevés parmi l'ensemble des groupes de pays.

51. Les dépenses globales consacrées aux pays à revenu intermédiaire représentaient 51 % du total des dépenses au niveau national en 2023, après avoir augmenté de 18 % en chiffres réels depuis 2020. Cette catégorie englobe un ensemble divers de 108 pays, y compris des pays appartenant à plusieurs groupes, dont 20 des pays les moins avancés, 20 pays en développement sans littoral, 27 petits États insulaires en développement et 10 pays dotés d'un plan de réponse humanitaire.

52. Les dépenses globales consacrées aux pays à revenu intermédiaire masquent une variation significative des dépenses, par rapport aux pays à revenu intermédiaire qui appartiennent également à d'autres groupes de pays (voir fig. 23). Les dépenses par habitant sont nettement inférieures pour les pays à revenu intermédiaire qui ne sont pas inclus dans des groupes de pays en situation particulière ou complexe ou qui ne se trouvent pas en Afrique.

Figure 23

### Dépenses par habitant dans les pays à revenu intermédiaire en 2023



Source : CCS, 2025.

*Abréviations* : PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement ; PMA = pays les moins avancés ; PRH = plan de réponse humanitaire ; PRI : pays à revenu intermédiaire .

## IV. Transparence des flux de financement et reddition de comptes

53. Les pays qui contribuent financièrement ont souligné que le manque de visibilité concernant les résultats des dépenses constitue un facteur dissuasif important en ce qui concerne les contributions aux ressources de base, comparé aux liens avec les résultats qui sont clairement visibles dans le cas des fonds affectés selon des critères stricts. Le nouvel examen quadriennal complet met en lumière la nécessité de renforcer le principe de responsabilité et la transparence en matière de financement, afin d'inciter les pays donateurs à faire des contributions. Dans le cadre du pacte de financement, les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

se sont engagées à montrer plus clairement leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

54. En 2024, 52 pour cent des équipes de pays des Nations Unies ont rendu compte, à l'aide d'indicateurs communs, de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, contre seulement 15 pour cent en 2022, ce qui est encore loin du nombre d'équipes de pays qui devraient rendre compte de ces indicateurs d'ici 2028. Sur une note plus positive, 91 % des équipes de pays des Nations Unies disposaient d'un plan de travail conjoint opérationnel pour leur Plan-cadre de coopération, comparant les activités aux résultats, qui a été publié sur la plateforme UN-Info (contre 74 % des équipes en 2023).

55. Les rapports annuels sur les résultats des équipes de pays des Nations Unies, produits par toutes les équipes de pays depuis 2023, constituent un outil essentiel de reddition des comptes pour les pays de programme. Les pays ont constaté les améliorations apportées à la qualité des rapports, soulignant les liens entre les résultats du plan-cadre de coopération et les résultats nationaux en matière de développement.

56. Les cadres de financement nationaux, qui constituent un autre outil favorisant la transparence, donnent un aperçu clair de la combinaison des financements et du manque de ressources pour la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À la fin de 2024, 91 % des équipes de pays des Nations Unies étaient dotées d'un cadre de financement pleinement opérationnel et actualisé chaque année, contre 68 % deux ans plus tôt.

57. Au niveau mondial, les améliorations apportées à la communication au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination des données relatives au financement à l'échelle du système des Nations Unies, qui ont été la principale source d'information pour l'établissement du présent rapport, ont permis de donner aux parties prenantes un aperçu plus clair des ressources financières associées aux objectifs de développement durable et aux lieux géographiques, et leur ont permis d'examiner en détail les données ventilées entre les interventions liées au développement, à l'aide humanitaire, à la paix et aux priorités mondiales. Il s'agissait notamment de disposer de données financières à l'échelle du système permettant de suivre la contribution des Nations Unies à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que ses contributions aux différents objectifs. En 2024, 100 % des dépenses totales des Nations Unies ont été rapportées aux objectifs eux-mêmes ou aux cibles des objectifs de développement durable, contre 44 % en 2020. L'établissement de rapports en fonction de la norme de données la plus récente relative au marqueur d'égalité des genres a également été mis en œuvre en 2024, aux fins de l'établissement de rapports d'activité alignés sur les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

58. Ces améliorations concernant les informations financières à l'échelle du système font partie de la stratégie relative au cube de données pour la période 2022-2025. En 2025, le Réseau Finances et budget fera le point sur cette stratégie afin de recenser les domaines dans lesquels la transparence, la qualité et la disponibilité des données financières à l'échelle du système peuvent encore être améliorées. Il s'agira notamment d'étudier les possibilités d'établir des rapports plus détaillés sur les contributions préaffectées, afin d'établir une distinction entre les contributions préaffectées selon des critères souples et les autres contributions préaffectées selon des critères stricts, conformément au nouveau pacte de financement.

59. Dans le cadre du nouvel examen quadriennal complet, les entités sont exhortées à continuer d'améliorer la transparence des mécanismes de financement commun interinstitutions et la reddition de comptes, notamment en continuant d'appliquer le

marqueur d'égalité des genres. Au cours du cycle actuel de l'examen quadriennal complet, des progrès notables ont été réalisés quant à la mise en place de fonctions communes de gestion pour tous les fonds communs interinstitutions, ce à quoi le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'était engagé dans le cadre du pacte de financement. En 2023, 77 % des fonds communs interinstitutions liés au développement utilisaient des outils communs de gestion de la qualité<sup>12</sup>, contre 61 % en 2020.

60. Les politiques de recouvrement des coûts, bien qu'enracinées dans des méthodologies financières et budgétaires techniques, assurent la transparence institutionnelle en spécifiant quelles portions des ressources de base et des autres ressources sont consacrées à des activités relatives aux programmes et à des activités non liées aux programmes. En 2024, 78 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont rendu compte à leur organe directeur de l'application des directives de recouvrement des coûts et des taux approuvés, 50 % d'entre elles ayant précisé les montants effectifs des ressources recouvrées en appliquant le taux de recouvrement des coûts d'appui aux activités financées par des ressources autres que les ressources de base. Ces chiffres sont du même ordre que ceux des années précédentes.

61. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet, les organes directeurs concernés sont invités à examiner des propositions fondées sur des données probantes en vue d'actualiser et d'harmoniser les politiques de recouvrement des coûts. En 2024, à l'occasion d'un examen d'ensemble de la politique commune de recouvrement des coûts du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'approche commune du recouvrement des coûts a été jugée fructueuse en termes d'harmonisation, de création de conditions équitables et d'encouragement de la collaboration au sein et au-delà du système des Nations Unies. Par conséquent, les conseils d'administration des quatre entités ont convenu de maintenir l'approche globale commune, y compris les classifications de coûts et la méthodologie communes.

## V. Conclusion

62. En 2024, lors du Sommet de l'avenir, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé le rôle central des objectifs de développement durable, dont le système des Nations Unies pour le développement est le principal moteur. Un financement suffisant et de qualité est nécessaire pour concrétiser cette ambition. L'analyse ci-dessus permet de faire valoir que le financement actuel apporté au système des Nations Unies pour le développement est insuffisant pour répondre aux demandes de soutien des pays qui souhaitent accélérer leurs avancées dans la mise en œuvre du Programme 2030. La croissance des financements de haute qualité est insuffisante, les niveaux de prévisibilité diminuent et la dépendance à l'égard d'un petit nombre d'États Membres est élevée. Combinés, ces facteurs entravent la capacité de l'Organisation de répondre avec souplesse aux appels à l'intensification de son action et à l'amélioration de sa

---

<sup>12</sup> Il s'agit de disposer d'une stratégie clairement formulée, prévoyant notamment des innovations, le cas échéant, des théories du changement bien définies, de solides systèmes de gestion axée sur les résultats, des organes de gouvernance qui fonctionnent bien et qui bénéficient de l'appui de secrétariats efficaces, des garanties de la qualité pour les questions concernant les normes et les valeurs des Nations Unies ; des systèmes et stratégies de gestion des risques ; des normes d'efficacité opérationnelle, de présentation d'informations, de visibilité et de transparence ; une planification et un financement d'évaluations conjointes et d'évaluations pour l'ensemble du système qui soient conformes aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

capacité de fournir un appui politique intégré. Les tendances en matière de financement sont désormais fortement influencées par la réponse aux besoins humanitaires urgents. Cependant, alors que le monde est au bord de l'urgence en matière de développement, il est nécessaire d'investir dans le système pour le développement afin d'éviter que d'autres pays ne prennent encore plus de retard dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il reste cinq ans pour mettre en œuvre le Programme 2030, et le système des Nations Unies pour le développement reste le meilleur canal pour apporter des solutions en matière de développement.

---